

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Arrêté du 21 avril 2017 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la direction générale de la prévention des risques du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat

NOR : DEVK1707664A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

Vu l'avis du comité technique spécial de la direction générale de la prévention des risques en date du 12 janvier 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la direction générale de la prévention des risques du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, est fixée à effet du 1^{er} mars 2017, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 5 mai 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait le 21 avril 2017.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. CLÉMENT

ANNEXE

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de la direction générale de la prévention des risques, à effet du 1^{er} mars 2017

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	BUREAU	SERVICE sous-direction département
A	1	20	Adjoint au chef de bureau, responsable du pôle réglementation	Bureau de la réglementation, du pilotage, de l'inspection et des contrôles et de la qualité	Service des risques technologiques, sous-direction des risques chroniques et du pilotage
A	1	20	Adjoint au chef de bureau, chef de la cellule réglementation, affaires juridiques, risques naturels et hydrauliques	Bureau de l'action territoriale	Service des risques naturels et hydrauliques
A	1	20	Adjoint au chef de département, chargé du pôle des affaires financières	Département des affaires générales et des systèmes d'information	
A	1	20	Chargé de mission budget, communication, pollution lumineuse	Service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses, mission bruit et agents physiques	
Total	4	80			